

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
4 JUIN 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 4 juin 2018, à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Robert Brisebois
Éric Fortin	Nathalie Lepage
Yan Maisonneuve	Marc-André Michaud
Caroline Desbiens	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absent Monsieur le conseiller Jacques Demers.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 9, 16 et 23 mai 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

RÉSOLUTION NO : 260-06-2018

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet de l'ordre du jour, le cas échéant.

Aucune.

RÉSOLUTION NO : 261-06-2018

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (260-06-2018);
2. Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet à l'ordre du jour, le cas échéant;
3. Adoption de l'ordre du jour (261-06-2018);
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2018 (262-06-2018);

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Adoption du règlement numéro 251-2 modifiant l'article 5.4 du règlement numéro 251 sur l'utilisation du terrain de stationnement de la rue Saint-Joseph – augmentation du montant de l'amende (263-06-2018);
- 5.2 Adoption du règlement numéro 3600-1-01 modifiant l'article 7 du règlement 3600-1 fixant la somme à réclamer lors d'une fausse alarme – augmentation du montant de l'amende (264-06-2018);
- 5.3 Adoption du règlement numéro 3901-4 modifiant les articles 5.10, 6.1, 6.2 et abrogeant l'article 6.3 du règlement sur la circulation et le stationnement numéro 3901 – afin de permettre le stationnement dans les stationnements publics de la ville 24 heures consécutives au lieu de 5 heures consécutives et d'augmenter le montant des amendes (265-06-2018);
- 5.4 Adoption du règlement numéro 82-3 modifiant certains articles du règlement numéro 82 et plus particulièrement concernant la définition de « broussailles », « herbes hautes » et « mauvaises herbes » (266-06-2018);
- 5.5 Adoption du règlement numéro 711 décrétant l'ajout d'un système de ventilation au magasin du garage municipal et l'ajout d'équipements de sécurité adaptés pour le travail en hauteur sur les toitures d'immeubles – santé et sécurité des employés et ouvriers (267-06-2018);
- 5.6 Adoption du règlement numéro 712 décrétant des travaux d'aménagement d'une promenade depuis la rue Saint-Pierre jusqu'à la Maison Bélisle (268-06-2018);
- 5.7 Avis de motion – règlement numéro 96-7 modifiant le règlement numéro 96 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de Terrebonne – réduction de la composition des membres résidants (269-06-2018);
- 5.8 Avis de motion – règlement numéro 4001-2 - modifiant le règlement 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être général afin de modifier l'article 4.4 sur l'utilisation des armes à feu (270-06-2018);

- 5.9 Nomination – autorisation – émission des constats d’infraction – application du règlement 654 concernant l’utilisation de l’eau – article 147 du Code de procédure pénale (271-06-2018);

6. TRÉSORERIE

7. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

- 7.1 Décret relatif au moratoire pour toute fermeture de fossés pour l’année 2018 (272-06-2018);
- 7.2 Adoption de soumission – services d’électromécaniciens (273-06-2018);
- 7.3 Approbation des coûts supplémentaires – infrastructures – station d’épuration La Pinière (274-06-2018);
- 7.4 Nomination – autorisation – émission des constats d’infraction – application du règlement 639 concernant l’agrile du frêne – article 147 du Code de procédure pénale (275-06-2018);

8. URBANISME

- 8.1 Plans d’implantation et d’intégration architecturale (276-06-2018);
- 8.2 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-282 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser les usages religieux dans la zone 9563-21 située sur la rue Grande-Allée (277-06-2018);
- 8.3 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-283 modifiant le règlement de zonage 1001 – agrandissement de la zone 9564-50 (rue Lévis) à même la zone 9563-57 et y autoriser certains usages industriels (278-06-2018);
- 8.4 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-284 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser l’usage « bachelor » (logements au sous-sol d’une habitation unifamiliale) dans certaines zones situées dans l’affectation périurbaine-champêtre (279-06-2018);
- 8.5 Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-285 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser l’usage « Entreposage pour particuliers (mini-entrepôts) » dans la zone 9065-91 (rue Georges-Corbeil) (280-06-2018);
- 8.6 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-285 (281-06-2018);
- 8.7 Adoption du procès-verbal du Comité consultatif d’urbanisme du 24 mai 2018 relatif aux demandes de modification réglementaire (282-06-2018);

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10. RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 Autorisation de signature – lettres d’entente numéros 2018-01 – conditions de travail en lien avec l’affichage de la formation reliée à l’arme à impulsion électrique et 2018-02 – projet UMI (unité mobile d’intervention) 2018 avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. (283-06-2018);
- 10.2 Adoption de soumission / régime d’assurance collective des employés de la Ville de Terrebonne / 2018-2023 (284-06-2018);

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

- 13.1 La prochaine séance ordinaire se tiendra à l’édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 18 juin 2018, à 19 h 30.

14. DIVERS

- 14.1 Présentation par quatre (4) conseillers de divers sujets (durée : 4 minutes).
- 14.2 Présentation par deux (2) présidents de commission – dossiers à l’étude (durée : 3 minutes).

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE (285-06-2018).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 262-06-2018

PROPOSÉ PAR : Robert Morin

APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2018 soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 263-06-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le règlement modifiant l'article 5.4 du règlement numéro 251 afin d'augmenter le montant de l'amende prévue au règlement concernant le stationnement public de la rue Saint-Joseph, soit adopté sous le numéro 251-2.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 14 mai 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 264-06-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le règlement modifiant l'article 7 du règlement numéro 3600-1 afin d'augmenter le montant de l'amende lors d'une fausse alarme, soit adopté sous le numéro 3600-1-01.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 14 mai 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 265-06-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le règlement modifiant l'article 5.10 du règlement 3901 sur la circulation et le stationnement de façon à faire passer de cinq (5) heures consécutives à vingt-quatre (24) heures consécutives le maximum d'heures autorisées de stationnement dans les stationnements publics appartenant ou administrés par la Ville et d'augmenter le montant des amendes, soit adopté sous le numéro 3901-4.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 14 mai 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 266-06-2018

PROPOSÉ PAR : Éric Fortin

APPUYÉ PAR : Simon Paquin

QUE le règlement modifiant les articles 1.2.11 et 1.2.21 concernant la définition de « mauvaises herbes » et « broussailles », le remplacement de l'article 3.1.2 ainsi que l'abrogation de l'article 3.2.4., soit adopté sous le numéro 82-3.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 14 mai 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 267-06-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE le règlement décrétant l'ajout d'un système de ventilation au magasin du garage municipal situé au 1051, rue Nationale, et l'ajout d'équipements de sécurité adaptés pour le travail en hauteur sur les toitures d'immeubles du parc immobilier municipal et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 730 500\$, soit adopté sous le numéro 711.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 14 mai 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 268-06-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le règlement décrétant des travaux d'aménagement d'une promenade depuis la rue Saint-Pierre jusqu'à la Maison Bélisle et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 720 000\$, soit adopté sous le numéro 712.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 14 mai 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 269-06-2018

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 96-7 modifiant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme de Terrebonne afin de porter à 7, au lieu de 8, résidants la composition des membres résidants du comité consultatif d'urbanisme.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 270-06-2018

Le conseiller Dany St-Pierre donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 4001-2 modifiant le règlement 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être général afin de modifier l'article 4.4 sur l'utilisation des armes à feu.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 271-06-2018

Conformément à l'article 4 du règlement numéro 654 concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc;

**Il est proposé par Yan Maisonneuve
appuyé par Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme, en vertu de l'article 147 du code de procédure pénale, les personnes mentionnées ci-dessous pour émettre tout constat d'infraction dans le cadre de l'application du règlement 654 et ses amendements, concernant l'utilisation de l'eau :

Marc-André Gibeau
Dominique Lapierre
David Rodrigue
Noémie Laporte

employé(es) de la firme VCS Investigation inc. et tout autre employé de ladite firme, laquelle firme a obtenu le contrat de surveillance pour la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins, le 6 février 2017.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 272-06-2018

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 96-03-2017, adoptée le 13 mars 2017, décrétant un moratoire pour toute fermeture de fossés pour l'année 2017;

ATTENDU QUE le conseil municipal mandatait la Direction de l'entretien du territoire pour poursuivre ses discussions avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin d'évaluer l'opportunité de la poursuite du contrat de canalisation des fossés en 2017;

ATTENDU QU'aucune entente n'est conclue à ce jour avec le MDDELCC afin de déterminer si une fermeture de fossés doit faire l'objet d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

ATTENDU la recommandation numéro CPAET-2018-03-09/01 de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire concernant la prolongation d'un (1) an du moratoire dans le cadre du « Programme pour la fermeture de fossés » ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-548-REC du comité exécutif du 16 mai 2018 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne suspend, pour l'année 2018, le « Programme de fermeture des fossés ».

QUE le conseil municipal, à compter de ce jour, décrète un moratoire pour toute fermeture de fossés pour l'année 2018 et, à cet effet, toute fermeture de fossés est prohibée.

QUE la Direction de l'entretien du territoire continue ses discussions avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin d'évaluer l'opportunité de la poursuite du contrat de fermeture des fossés en 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 273-06-2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services d'électromécaniciens pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA18-9032) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 avril 2018 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 24 avril 2018 à 11 h 01, à savoir :

Pompes et Moteurs Réal Jean	202 884,89\$ t.t.c.
Électromécano inc.	211 245,87\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Pompes et Moteurs Réal Jean s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 2 mai 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 209 892,43\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 14 mai 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-562-REC du comité exécutif du 16 mai 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société POMPES ET MOTEURS RÉAL JEAN, datée du 24 avril 2018, pour les services d'électromécaniciens, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 4 juin 2018 avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 176 460\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0186 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 274-06-2018

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-921-DEC, adoptée le 6 juillet 2016, acceptant l'offre de services de la société Consultants S.M. inc. pour la confection d'une étude préliminaire et l'estimation de quatre (4) scénarios d'accroissement de la capacité de la station d'épuration des eaux usées (STEP) La Pinière ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1488-DEC, adoptée le 14 décembre 2016, acceptant le scénario 1A « Boues activées conventionnelles ». Ce processus conservait la méthode actuelle de déshydratation des boues par l'utilisation de géotubes. Cette méthode est connue de la Ville et reconnue moins dispendieuse lors de la construction;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 190-05-2017, adoptée le 8 mai 2017, acceptant la soumission de la société Axor Experts-Conseils inc. pour les services professionnels et la confection des plans, devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'un réacteur de type boues activées à aération conventionnelle à la station La Pinière;

ATTENDU QUE la firme Axor Experts-Conseils inc. offrait d'effectuer une étude concernant les avantages de la déshydratation mécanique des boues, ce que la société a fait dans son rapport de janvier 2018;

ATTENDU QUE la firme Axor Experts-Conseils inc. a soumis une offre d'honoraires supplémentaires pour la réalisation des plans, devis et surveillance, soit de 251 000\$ (taxes en sus), et ce, suite à l'analyse favorable de la déshydratation mécanique incluant la partie financière;

ATTENDU la recommandation numéro CPAET-2018-04-06/03 de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire concernant l'offre de services de la firme Axor Experts-Conseils inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux à la station d'épuration de la Pinière ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-597-REC du comité exécutif du 23 mai 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve les honoraires supplémentaires émis par la firme Axor Experts-Conseils inc. et autorise la trésorière à payer un montant de 251 000\$ (taxes en sus) à la firme Axor Experts-Conseils inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 616.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0211 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 275-06-2018

ATTENDU QUE, lors de sa séance tenue le 11 mai 2015, le conseil adoptait le règlement numéro 639 relatif à la propagation de l'agrile du frêne;

ATTENDU QUE ce règlement vise à lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Terrebonne en instaurant des mesures qui ont pour objectif de contrer la dispersion des foyers d'infestation. Ces mesures concernent l'abattage, l'élagage, le traitement des frênes et la gestion du bois de frêne ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser une personne à émettre tout constat d'infraction en application dudit règlement, le tout suivant l'article 147 du Code de procédure pénale;

**Il est proposé par Nathalie Ricard
appuyé par Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme le chef de service parcs et espaces verts de la Ville de Terrebonne pour émettre tout constat d'infraction dans le cadre de l'application du règlement 639 relatif à la propagation de l'agrile du frêne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 276-06-2018

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 10 mai 2018, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 10 mai 2018 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 20:

- 1. 2018-00152** **Projet de modification du plan d'aménagement extérieur
Rue Anne-Hébert / lot 6 071 184
9306-5951 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise la modification du plan d'aménagement paysager, daté du 30 avril 2018, réalisé par Les Paysages Ducharme et Associés, architectes paysagistes, le tout identifié à l'« Annexe # 2018-00152 ».

- 2. 2018-00198** **Projet de rénovation extérieure de type résidentiel
215, rue Chapleau / lot 2 440 159
Yanick Quesnel**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Yanick Quesnel, le tout identifié « Annexe # 2018-00198 ».

- 3. 2018-00211** **Projet de construction accessoire de type résidentiel (remise)
1715, rue Charles-Aubert / lot 3 606 604
Jacques Delisle**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (remise) selon le plan réalisé par M. Jacques Delisle, le tout identifié « Annexe # 2018-00211 ».

4. **2018-00216** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage**
248, rue de l'Érable-Noir / lot 4 301 544
Michel Brosseau

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Plan Image et le plan d'implantation réalisé par le Groupe SR Arpenteurs-géomètres, le tout identifié « Annexe # 2018-00216 ».

5. **2018-00193** **Projet d'affichage de type commercial**
« Amplisys »
1041, rue des Forges / lot 5 108 250
Amplisys inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Amplisys inc.» selon le plan réalisé par Zone Enseignes, le tout identifié « Annexe # 2018-00193 ».

6. **2018-00210** **Projet d'affichage de type commercial**
« Honda de Terrebonne »
2850, chemin Gascon / lot 2 122 056
Enseignes Barbo inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Honda de Terrebonne » selon le plan réalisé par Provincial Sign Systems, le tout identifié « Annexe # 2018-00210 ».

7. **2018-00173** **Projet d'affichage de type commercial**
« Gym Industriel »
1341, Grande Allée / lots 2 915 218 et
2 915 513
Création Dezign Plus

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Gym Industriel » selon le plan réalisé par Création Dezign Plus, le tout identifié « Annexe # 2018-00173 ».

8. **2018-00146** **Projet de rénovation extérieure de**
l'immeuble de type résidentiel
240, rue Laurier / lot 2 441 937
David Ferland

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. David Ferland, le tout identifié «Annexe # 2018-0146 ».

9. **2018-00214** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
132, rue Léon-Martel / lot 2 439 139
Roland Turmel

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Daniel Lessard, le tout identifié « Annexe # 2018-00214 ».

10. **2017-00589** **Projet de modification d'un immeuble à vocation d'hébergement**
950, boulevard Lucille-Teasdale / lots
5 958 823 et 5 958 824
9309-3201 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise la modification d'un immeuble à vocation d'hébergement selon le plan réalisé par TLA Architectes, le tout identifié « Annexe # 2017-00589», et ce, à la condition suivante :

1. Que les dispositions applicables au stationnement hors rue du règlement de zonage numéro 1001 soient respectées.

11. **2018-00231** **Projet de modification du plan d'opération cadastrale de type résidentiel**
1178, rue Marie-Gérin-Lajoie / lots
5 186 215, 5 186 216 et 5 186 217
Constructions Louis-Seize et Ass. inc.

QUE le conseil municipal autorise la modification du plan d'opération cadastrale portant la minute 2365 et le plan projet d'implantation portant la minute 4580, réalisés par Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres, le tout identifié à l'« Annexe # 2018-00231 », et ce, à la condition suivante:

1. Qu'une servitude soit enregistrée pour l'aire de stationnement extérieur partagée.

12. **2018-00182** **Projet d'affichage de type commercial**
« Pétro-Canada »
1375, boulevard Moody / lot 2 438 474
PPU Urbanistes-Conseils

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Pétro-Canada » selon le plan réalisé par Transworld, le tout identifié « Annexe # 2018-00182».

13. **2018-00195** **Projet de transformation extérieure de l'immeuble de type commercial**
830, montée des Pionniers / lot 2 575 075
Corporation First Capital (Lachenaie)

QUE le conseil municipal autorise la transformation d'un immeuble à vocation commerciale selon les plans, élévations, perspective réalisés par Stendel + Reich architecture et le plan d'aménagement paysager réalisé par Fahey et Associés, le tout identifié « Annexe 2018-00195 », et ce, à la condition suivante :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la réalisation des travaux de construction : 87 500 \$;
 - b. Pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager : 50 000\$.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce «SAIL» selon le plan réalisé par Enseignes Médiagraphe, le tout identifié « Annexe # 2018-00195 ».

- 14. 2018-00153 **Projet de modification initial d'habitations multifamiliales isolées****
401, rue René-Lecavalier / lots 6 071 185 et 6 071 184
9306-5951 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise la modification du projet de construction initial d'habitations multifamiliales isolées (changement des dimensions et de l'emplacement des ouvertures, changement de la répartition des matériaux, changement de l'emplacement des balcons et ajustement de la hauteur de la fondation) selon les documents soumis par M. Luc Denis, architecte, datés du 5 décembre 2017, identifiés « Annexe #2018-00153 ».

- 15. 2018-00194 **Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel****
2497, chemin Saint-Charles / lots 1 945 664 et 1 945 455
Sébastien Demers

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Sébastien Demers, le tout identifié « Annexe # 2018-00194 ».

- 16. 2018-00208 **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel****
2574, chemin Saint-Charles / lot 1 948 521
Guylaine Joubert

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par Mme Guylaine Joubert, le tout identifié « Annexe # 2018-00208 ».

- 17. 2018-00176 **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel****
481, rue Saint-François-Xavier / lot 2 440 251
Dannie Desjardins

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par Mme Dannie Desjardins, le tout identifié « Annexe # 2018-00176 ».

- 18. 2018-00215** **Projet d'aménagement paysager d'un immeuble de type commercial**
820, rue Saint-François-Xavier / lot 2 439 031
Louis St-Amour

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement paysager commercial selon le plan réalisé par M. Louis St-Amour, le tout identifié « Annexe # 2018-00215 ».

- 19. 2018-00103** **Projet d'agrandissement de type résidentiel**
444, rue Saint-Pierre / lot 2 439 132
Jean Filiatrault

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Lalancette Architecture, le tout identifié « Annexe # 2018-00103 », et ce, à la condition suivante :

1. Ajout d'une bande végétale de 1 mètre minimum devant l'ancienne porte de garage.

- 20. 2018-00240** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type commercial**
889, boulevard des Seigneurs / lots 2 440 839 et 5 557 392
Planiurb

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure commerciale selon le plan réalisé par JCF Architecte, ainsi que le plan d'aménagement extérieur réalisé par Karyne Architecte Paysagiste en date du 25 avril 2018, le tout identifié « Annexe # 2018-00240 », et ce, à la condition suivante :

1. Qu'une garantie financière soit déposée pour la réalisation des travaux d'un montant de 100 000 \$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 277-06-2018

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2018;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 30 mai 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Robert Brisebois
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-282 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages religieux dans la zone 9563-21 (rue Grande-Allée).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 278-06-2018

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2018;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 30 mai 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-283 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9564-50 à même la zone 9563-57 et autoriser certains usages industriels (rue Lévis).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 279-06-2018

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2018;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 30 mai 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-284 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « bachelor » (logements au sous-sol d'une habitation unifamiliale) dans certaines zones situées dans l'affectation périurbaine-champêtre.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 280-06-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-285 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Entreposage pour particuliers (mini-entrepôts) » dans la zone 9065-91 (rue Georges-Corbeil).

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 281-06-2018

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-285 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'autoriser l'usage « Entreposage pour particuliers (mini-entrepôts) » dans la zone 9065-91 (rue Georges-Corbeil).

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 282-06-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 mai 2018 relatif aux demandes de modification réglementaire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 283-06-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Robert Brisebois

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les lettres d'entente suivantes à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc., le tout suivant les recommandations CE-2018-561-REC et CE-2018-626-REC du comité exécutif du 16 et du 30 mai 2018 :

- 2018-01** concernant les conditions de travail en lien avec l'affichage de la formation reliée à l'arme à impulsion électrique.
- 2018-02** concernant le projet UMI (unité mobile d'intervention) 2018 qui a pour but de voir à l'application rigoureuse de la réglementation en rapport aux nuisances et à la tranquillité dans les places publiques.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 284-06-2018

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le Régime d'assurance collective des employés de la Ville de Terrebonne pour la période 2018-2023 (SA18-4001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 avril 2018 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1^{er} mai 2018 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant Pour deux (2) ans
SSQ, Société d'assurance-vie inc.	96,0	9 947 505\$ t.t.c.
La Capitale assureur de l'administration publique inc.	84,5	10 376 423\$ t.t.c.
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	87,8	10 380 492\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU le rapport de la firme Mallette actuaires inc. daté de mai 2018;

ATTENDU également le rapport daté du 23 mai 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 27 584 667,84\$ (t.t.c.) pour les cinq (5) années ;

ATTENDU la vérification juridique du 25 mai 2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme SSQ, Société d'assurance-vie inc.;

ATTENDU la recommandation CE-2018-625-REC du comité exécutif du 30 mai 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.** pour le Régime d'assurance collective des employés de la Ville de Terrebonne, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans à compter du 1^{er} octobre 2018 jusqu'au 30 septembre 2023, le tout pour un montant de 9 947 505\$ (t.t.c.) pour les deux (2) premières années.

QUE le programme d'aide aux employés et aux familles soit attribué à la firme SSQ, Société d'assurance-vie inc.

ADOPTÉ

La conseillère Nathalie Ricard et les conseillers Éric Fortin et Robert Morin prennent la parole et informent les citoyens de divers sujets d'intérêt public.

Le conseiller Simon Paquin, président de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, et le conseiller Réal Leclerc, président de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire, donnent un compte-rendu des activités des commissions qu'ils président.

RÉSOLUTION NO : 285-06-2018

PROPOSÉ PAR : Robert Brisebois

APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
